



Probleme vice cache joins de culasse

Par **mabajuju**, le **07/01/2009** à **16:14**

Nous avons vendu une renault clio chipie de 1995 qui avait 115000km à un particulier. Nous avons acheté cette voiture un an auparavant. Trois semaines plus tard le véhicule est tombé en panne : joint de culasse fichu. Une expertise contradictoire a été réalisée qui dit que Il est incontestable que le joint de culasse était endommagé bien avant la vente mais que cela résultait de l'utilisation d'un liquide de refroidissement ancien et insuffisamment remplacé" et que "nous n'étions pas en mesure de connaître l'état du joint de culasse avant la vente".

Il n'est écrit nulle part de façon claire qu'il s'agit d'un vice caché. Le joint est endommagé mais cela résulte de l'utilisation d'un liquide de refroidissement qui, d'après ce que nous a dit l'expert, sur ces modèles de clio fabriquées dans les années 90 é et était un peu corrosif.

Normalement le liquide de refroidissement doit être changé tous les ans, ce qui aurait permis d'éviter ces désagréments mais que dans la réalité personne ne le fait.

Effectivement sur une fiche technique relative à ce modèle de véhicule nous avons lu "Moteur 1.2 et 1.4 : risque de fuite de liquide de refroidissement à partir de 80000 km .../... du à la corrosion des supports métalliques de durits de refroidissement"

Nous nous interrogeons donc sur le fait qu'il s'agit d'une usure normale ou d'un vice caché ?

Par ailleurs l'acheteur demandait initialement la réparation il demande maintenant l'annulation de la vente. La DGCCRF nous dit qu'une jurisprudence dit que l'annulation de la vente n'est pas obligatoire que selon le montant le vendeur peut refuser de reprendre le véhicule mais accepter la réparation.

Enfin, nous avons acheté ce véhicule de 13 ans, il y a seulement un an à un particulier par l'intermédiaire d'un garagiste. Peut on se retourner contre lui